

CREDIT AGRICOLE S.A.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 20 MAI 2026

Le Conseil d'administration s'est réuni le 20 mai 2026 au Palais des Congrès et des Expositions de la Baie de Saint Briec, Rue Pierre de Coubertin - 22000 SAINT-BRIEUC, à la suite de l'Assemblée Générale annuelle mixte des actionnaires de Crédit Agricole S.A. qui s'est tenue le matin même.

Présidence : M. Eric VIAL

Présents : M. Raphaël APPERT, Vice-Président, M. Franck ALEXANDRE, Mme Agnès AUDIER, M. Olivier AUFFRAY, Mme Sonia BONNET-BERNARD, M. Pierre CAMBEFORT, Mme Marie-Claire DAVEU, MM. Olivier DESPORTES, Marc DIDIER, Mme Christine GANDON, M. Richard LABORIE, Mme Marianne LAIGNEAU, M. Pascal LHEUREUX, Mmes Alessia MOSCA, Gaëlle REGNARD, Carol SIROU, Catherine UMBRICH, M. Eric WILSON, Administrateurs.

M. Olivier GAVALDA, Directeur général,

Mme Pascale BERGER, censeur,

M. Guillaume MAITRE, Représentant du Comité social et économique.

Sont absents et excusés : MM. Christophe LESUR et Arnaud ROUSSEAU, Administrateurs.

Assistaient également à la réunion, M. Jérôme GRIVET, Directeur général délégué, Mme Véronique FAUJOUR, Secrétaire Générale, et M. Eric LE CANN, secrétaire de séance.

A également assisté pour partie à la réunion Mme Valérie BAUDSON, Directrice générale d'AMUNDI.

La séance a débuté à 14h et a été levée à 14h40.

(...)(...)

IV.2. Substitution à la résolution 31 de l'Assemblée générale de 2025 de la résolution 46 votée à l'Assemblée générale de ce jour relative aux augmentations de capital réservées aux salariés

Le Président invite enfin le Conseil à se prononcer sur la substitution à la résolution 31 de l'Assemblée générale de 2025 de la nouvelle résolution 46 votée à l'Assemblée générale de ce jour relative aux augmentations de capital réservées aux salariés.

Le Conseil réitère sa décision du 3 février 2026 sur le principe de l'offre réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole :

Par la délibération du 3 février 2026, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2025 dans sa 31ème résolution, le Conseil avait donné son accord sur le principe de réalisation de l'Offre Réservée aux Salariés en France et à l'international par augmentation de capital à hauteur d'un plafond de 32 millions d'actions, soit 96 millions d'euros de nominal, et en a fixé les principales modalités.

L'Assemblée générale réunie ce jour, le 20 mai 2026, a adopté une nouvelle autorisation d'augmenter le capital par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne, dans sa 46ème résolution. Cette 46ème résolution se substitue à la 31ème résolution de l'assemblée générale du 14 mai 2025 et la prive d'effet pour la partie non utilisée.

Par conséquent, le Conseil décide que l'Offre Réservée aux Salariés sera réalisée sur la base de la 46ème résolution adoptée par l'Assemblée générale ce jour, à hauteur du plafond de 32 millions d'actions, soit 96 millions d'euros de nominal, et réitère l'ensemble des autres caractéristiques de l'augmentation de capital arrêtées dans sa décision du 3 février 2026.

Le Conseil réitère également l'ensemble des délégations de pouvoirs conférés au Directeur général et au Directeur général délégué pour la réalisation de l'Offre Réservée aux Salariés dans la décision du 3 février 2026.

(...)(...)

Extrait certifié conforme à l'original le 1^{er} juin 2026*,
signé de manière électronique, conformément aux
dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil
par l'intermédiaire du prestataire de services
DocuSign.

La Secrétaire générale

DocuSigned by:

B14F96AE38354FB...

Véronique FAUJOUR

**sous réserve de l'approbation par le Conseil d'administration du Procès-verbal de sa séance du 16 juin 2026 qui lui sera soumise lors de sa prochaine séance.*